

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 23 JUIL 2018

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 018-0185 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admis par ordre de mérite au concours professionnel de **recrutement de cinq (05) élèves Inspecteurs Divisionnaires des Douanes, session 2018.**

Ce sont :

**INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES DOUANES**

**ADMIS**

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1°	TOUGOURI GEORGES FRANCOIS A.	52001	26/09/73
2°	LALLE HAMADOU	97194	31/12/77
3°	TIENDREBEOGO SIBIRI	97219	22/10/83
4°	DRABO MAHAMADOU	52054	18/01/75
5°	KABORE Pingdwendé Armand Ulrich	113267	09/07/81

Arrêté la présente liste à 5 admis.

**LISTE D'ATTENTE**

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1°	BABOUEPOA Tangonhiré Basile	52022	31/12/75
2°	BATIONO BADAMA	52071	13/05/74

Arrêté la présente liste à 2 nom(s).

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

  
**SOULEYMANE LENGANE**